

1. Identification**Identificateur de produit****Identité du produit**

ScavGuard™ (CHE-1070S)

Autres moyens d'identification;

Nest pas applicable

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Pour la fabrication du nettoyage et de la déchloration de l'oxygène, de l'agent de blanchiment et de la fabrication du papier.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)

155 Gordon Baker Road Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

416-496-5856

Chemtrade Logistics Inc. (US)

90 East Halsey Road, Suite 200

Parsippany, NJ 07054

(800) 228- 8558

Secours**Téléphone No**

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)

CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Service clientèle:

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856

www.chemtradelogistics.com**2. Identification des dangers du produit**

Le contact avec les acides libère du gaz toxique. L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4;

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Cancérogène, catégorie 1B; H350i

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité aquatique (aiguë), catégorie

3; H402

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (chronique),
catégorie 3; H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage



Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H350 Peut provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention] :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fuméesr en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse] :

P301+312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P308+313 SI exposé ou concerné : consulter un médecin.

P330 Rincer la bouche.

[Stockage] :

P405 Garder sous clef.

[Disposition] :

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Sodium bisulfite Numéro CAS: 7631-90-5 Synonymes : Aucune information disponible	45 - 70	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
Peau	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion, obtenez des soins médicaux immédiats. Restez au repos. Ne pas provoquer de vomissements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	Toxique en cas d'ingestion. Peut causer une irritation de la peau et une irritation des yeux. L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. Selon le NTP (National Toxicity Program), l'inhalation de sulfate de cobalt peut causer le cancer. Cette classification est fondée sur le onzième rapport de 2005 sur les cancérogènes qui a conclu que « le sulfate de cobalt est raisonnablement susceptible d'être cancérogène pour l'homme d'après des preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de groupe ».
	Effets aigus sur la santé : Toxiques en cas d'ingestion. Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires.

INHALATION : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. Mal de gorge, essoufflement toux, et la congestion. (IMMÉDIAT) Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles. La surexposition peut entraîner un œdème pulmonaire, des lésions pulmonaires permanentes ou la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer une irritation de la peau, démangeaisons, dermatite (IMMÉDIATE). Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.

CONTACT AVEC LES YEUX : Peut provoquer une irritation des yeux avec rougeur et gonflement de la conjonctive. (IMMÉDIAT) Effets chroniques inconnus.

INGESTION : Toxique si ingéré. (IMMÉDIAT). Risque de formation de dioxyde de soufre par réaction avec l'acide gastrique après déglutition.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques

Symptômes chroniques : Selon le NTP (National Toxicity Program), l'inhalation de sulfate de cobalt peut causer le cancer. Cette classification est fondée sur le onzième rapport de 2005 sur les cancérogènes qui a conclu que « le sulfate de cobalt est raisonnablement susceptible d'être cancérogène pour l'homme d'après des preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de groupe ».

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction recommandés: Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau ou un gros jet d'eau. L'utilisation d'un gros jet d'eau peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Sulfur dioxide gas

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fuméesr.

Risque d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Instructions de lutte contre les incendies : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de

protection approprié, y compris une protection respiratoire. Les pompiers doivent utiliser des équipements de soute complets, y compris des appareils respiratoires autonomes à pression positive approuvés par le NIOSH, pour se protéger contre les produits de combustion ou de décomposition potentiellement dangereux et les carences en oxygène. Évacuez la zone et combattez le feu à une distance maximale ou utilisez des porte-tuyaux sans personnel ou des buses de surveillance. Couvrir le liquide de mise en commun avec de la mousse. Les contenants peuvent exercer une pression s'ils sont exposés à la chaleur rayonnante ; refroidir les contenants adjacents avec des quantités d'eau inondées jusqu'à ce que bien après l'extinction de l'incendie. Retirer immédiatement de la zone s'il y a un bruit ascendant provenant d'un dispositif de sécurité de ventilation ou de décoloration de navires, de réservoirs ou de pipelines. Sachez que le liquide brûlant flottera sur l'eau. Aviser les autorités compétentes si du liquide pénètre dans les égouts ou les cours d'eau. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. **Faites preuve de prudence lorsque vous combattez un incendie chimique.**

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de soufre.

Autres renseignements : Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.

Guide ERG N° 154

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié

dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer les matières déversées dans un conteneur approprié pour les éliminer. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Rangement sous clé.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir/stocker à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver dans un contenant d'origine ou un contenant corrosif résistant et/ou doublé.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles : Les agents oxydants et de l'acide

Dangers supplémentaires : Scavguard est un agent réducteur assez puissant qui produit du sulfate en réaction avec des agents oxydants. Il y a le potentiel pour une réaction exothermique violente si elle est mélangée avec des agents oxydants forts. La réaction de Scavguard avec un acide libère du dioxyde de soufre. Plus le pH résultant est bas, plus la quantité libérée est grande. L'inhalation de dioxyde de soufre est extrêmement irritante pour la gorge, les muqueuses et les voies respiratoires supérieures. La surexposition peut entraîner un œdème pulmonaire, des lésions pulmonaires permanentes ou la mort. Quiconque achète, utilise ou élimine ces produits ou leurs contenants doit connaître les précautions de sécurité et de manipulation appropriées.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour la fabrication du nettoyage et de la déchloration de l'oxygène, de l'agent de blanchiment et de la fabrication du papier.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7631-90-5	Sodium bisulfite	ACGIH	5 mg/m ³
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA 5 mg/m ³
		Alberta	5 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	5 mg/m ³ TWA
		Manitoba	5 mg/m ³ TWA
		Nouveau-Brunswick	5 mg/m ³ TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	5 mg/m ³ TWA
		Nouvelle-Écosse	5 mg/m ³ TWA
		Territoires du Nord-Ouest	5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ STEL
		Nunavut	5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ STEL
		Ontario	5 mg/m ³ TWA
		Île-du-Prince-Édouard	5 mg/m ³ TWA
		Québec	5 mg/m ³ TWAEV
		Saskatchewan	5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ STEL
		Yukon	Aucune limite établie

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux

Lunettes de sécurité chimique. Un écran facial doit également être utilisé s'il existe un potentiel d'éclaboussure plus élevé.

Peau

Eviter le contact avec la peau. Évitez le contact avec la peau. Portez des gants de protection. Portez des vêtements de protection appropriés.

Matériaux pour vêtements de protection: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Contrôles d'ingénierie

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être

disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres pratiques de travail

ut sur l'équipement de protection individuelle approprié. Gants chimiquement compatibles, vêtements de protection et lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Lorsqu'il existe un risque d'éclaboussure plus élevé, un écran facial doit également être utilisé. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.

En cas de rupture de ligne et lorsqu'il y a un risque d'exposition plus élevé, des vêtements de protection supplémentaires peuvent être nécessaires. Une évaluation des dangers de l'EPI propre au site est recommandée et devrait être examinée pour toute exigence supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour des tâches spécifiques.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumées et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Couleur	Rose pâle à rose foncé
Odeur	Pungent Sulfurous
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	6 °C (42.8 °F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	104 °C (219.2 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	Nest pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible

Point d'éclair	Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
pH	3.8
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Completely miscible with water in all proportions
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	10.4 kPa (78 mm Hg) @ 20°C (68 °F)
Densité	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	Aucune information disponible
Gravité spécifique	1.33
9.2. Autres informations	
Aucune autre information pertinente.	

Section 10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Dans des conditions chauffées ou au contact d'acides produira le dioxyde de soufre gazeux toxique.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Les agents oxydants et de l'acide

Produits de décomposition dangereux

Sulfur dioxide gas

Section 11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	1,001	NA	NA	NA	NA

Ingédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Sodium bisulfite - (7631-90-5)	2,610.00, Rat - Catégorie: 5	>2,000.00, Rat - Catégorie: 5	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingédient	La source	Valeur
7631-90-5	Sodium bisulfite	CIRC	Groupe 3
Classification		Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale		4	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë - Cutanée		---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation		---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée		---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire		---	Non applicable
Sensibilisation cutanée		---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales		---	Non applicable
Cancérogénicité		1B	Peut provoquer le cancer par inhalation.
Toxicité pour la reproduction		---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique		---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée		---	Non applicable
Danger par aspiration		---	Non applicable

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

Toxique en cas d'ingestion. Peut causer une irritation de la peau et une irritation des yeux. L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. Selon le NTP (National Toxicity Program), l'inhalation de sulfate de cobalt peut causer le cancer. Cette classification est fondée sur le onzième rapport de 2005 sur les cancérogènes qui a conclu que « le sulfate de cobalt est raisonnablement susceptible d'être cancérogène pour l'homme d'après des preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de groupe ».

Effets aigus sur la santé : Toxiques en cas d'ingestion. Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires.

INHALATION : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. Mal de gorge, essoufflement toux, et la congestion. (IMMÉDIAT) Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles. La surexposition peut entraîner un œdème pulmonaire, des lésions pulmonaires permanentes ou la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer une irritation de la peau, démangeaisons, dermatite (IMMÉDIATE). Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.

CONTACT AVEC LES YEUX : Peut provoquer une irritation des yeux avec rougeur et gonflement de la conjonctive. (IMMÉDIAT) Effets chroniques inconnus.

INGESTION : Toxique si ingéré. (IMMÉDIAT). Risque de formation de dioxyde de soufre par réaction avec l'acide gastrique après déglutition.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques **Symptômes chroniques :** Selon le NTP (National Toxicity Program), l'inhalation de sulfate de cobalt peut causer le cancer. Cette classification est fondée sur le onzième rapport de 2005 sur les cancérogènes qui a conclu que « le sulfate de cobalt est raisonnablement susceptible d'être cancérogène pour l'homme d'après des preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de groupe ».

Section 12. Informations écologiques**Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Sodium bisulfite - (7631-90-5)	316.00, Leuciscus idus	89.00, Daphnia magna	43.80, Desmodesmus subspicatus

Persistante et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

DOT (transport terrestre national)

Numéro ONU	HYDROGÉNOSULFITES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies	UN2693, Bisulfites, aqueous solutions, n.o.s. (Sodium bisulfite), 8, III
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	III

TMD (transport terrestre national)

Numéro ONU	UN2693
Nom d'expédition des Nations unies	Bisulfites, aqueous solutions, n.o.s. (Sodium bisulfite)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	III

IMO / IMDG (transport maritime)	
Numéro ONU	UN2693
Nom d'expédition des Nations unies	Bisulfites, aqueous solutions, n.o.s. (Sodium bisulfite)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	III

ICAO/IATA	
Numéro ONU	UN2693
Nom d'expédition des Nations unies	Bisulfites, aqueous solutions, n.o.s. (Sodium bisulfite)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	III

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les règlementations	La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.
Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):	Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classement NFPA

Santé (bleu) :1
Feu (rouge) :0
Réactivité (jaune) :0
Spécial (blanc) :--

**Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):**

sulfate de cobalt
Sodium bisulfite.
eau

CERCLA Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler :

Sodium bisulfite. (5,000.00)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

sulfate de cobalt
Sodium bisulfite.
eau

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey :

Sodium bisulfite.

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie :

Sodium bisulfite.

Proposition 65 - Substances carcinogènes :

sulfate de cobalt

Proposition 65 - Toxines de croissance :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 Étiquette de Danger:


WARNING: This product can expose you to chemicals y compris [Cobalt sulfate], which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Sodium bisulfite (7631-90-5)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Sodium bisulfite (7631-90-5)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision 11/10/2025

Numéro de fiche signalétique 5

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document